



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Suite à l'évaluation de la Suisse par le Groupe d'action financière (GAFI) en 2016, des mesures législatives sont nécessaires afin d'améliorer la conformité de la législation suisse avec les normes du GAFI et de renforcer, de ce fait, l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Date d'ouverture: 1^{er} juin 2018

Date limite: 21 septembre 2018

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI, Bundesgasse 3, 3003 Berne, tél. 058 461 19 03 et 058 462 37 92, www.sif.admin.ch/sif/de/home.html

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante: www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

12 juin 2018

Chancellerie fédérale